

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/12/2013

Réception par le Prefet : 09/12/2013

Publication : 12/12/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2013-5-4-1

Séance du jeudi 5 décembre 2013

REPRISE DE L'ACTIVITÉ D'UNE GESTIONNAIRE DE CAS DE LA MAISON POUR L'AUTONOMIE ET L'INTEGRATION DES MALADES ALZHEIMER DE LA REGION MULHOUSIENNE EN REGIE DIRECTE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la convention de partenariat entre l'Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD) et le Département dans le cadre du dispositif d'intégration MAIA pour l'exercice 2013 du 24 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la reprise en régie directe de l'activité de gestion de cas exercée par un salarié de l'APAMAD, laquelle induira le transfert dans les effectifs départementaux du salarié exerçant cette activité au sein de l'association.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions